

> [Accueil UCM](#)> [L'agenda UCM](#)> [Urbanisme, la notice d'évaluation d'incidences sur l'environnement](#)

- [a](#)
- [a](#)

27 octobre 2020 à Louvain-La-Neuve

Urbanisme, la notice d'évaluation d'incidences sur l'environnement

[Les Matins Verts](#) | Environnement

Formation : Professions libérales

La notice d'évaluation d'incidences sur l'environnement sera détaillée. Chaque point fera l'objet d'une présentation de cas pratiques.

Chaque projet sous-tendu par une demande de permis d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Les projets de faible ampleur ne sont pas soumis à étude d'incidences sur l'environnement réalisée par un auteur d'études agréés mais doivent contenir **une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement** (NEIE) correctement complétée.

Au programme de ce Matin vert :

La formation vise à attirer l'attention des participants sur la manière de compléter la NEIE et en particulier la nécessité d'affiner certains points de la notice comme la gestion des eaux ou la qualité des sols (pollutions éventuelles).

Le contenu de la notice sera détaillé et chaque point fera l'objet d'une présentation de cas pratiques rencontrés. Ceux-ci concerneront :

- La présentation du projet
- La situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine
- La description du site avant la mise en œuvre du projet
- Les effets sur l'environnement et notamment des points particuliers relatifs à la gestion des eaux, la pollution des sols et la mobilité

Le tout sera soutenu par une présentation d'un ou deux cas pratiques de demande de permis incluant plusieurs difficultés dans les informations à compléter dans le formulaire (dérogation et ou écarts aux outils d'aménagement du territoire, terrains en couleur pêche à la BDES (Banque de données d'état des sols), cas sensibles au niveau de la gestion des eaux, de la mobilité, ...). Le niveau de précision à atteindre en fonction des différents cas plus sensibles sera également abordé.

Les Matins Verts vous informent au mieux en vue de conseiller pro-activement vos clients et vos partenaires.

Programme :

- 8h45 : Accueil petit-déjeuner
- 9h00 : Présentation - première partie
- 10h30 : pause
- 11h00 : Présentation – deuxième partie
- Fin prévue à 12h30

Le nombre de places étant limité, les premières personnes inscrites et en ordre de paiement seront prioritaires.

La formation est reconnue pour les :

- Géomètres : 3h
- Architectes : 3h
- Agents Immobiliers : 3h

Pour consulter [l'agenda de tous les Matins verts](#)

Orateur(s)

UCM a fait appel à ARCEA pour assurer cette formation. Bureau d'études pluridisciplinaires qui a pour objet principal l'aménagement et la gestion des cadres de vie.

Plus d'info ?

Mireille NEVE +32 81 32 08 34 ou service.environnement@ucm.be

Tarifs

Participation aux frais : 75€ TVAC

Le nombre de places étant limité, les premières personnes inscrites seront prioritaires.

Les informations pour effectuer le paiement vous seront envoyées avec la confirmation, quelques jours avant la formation.

> [Tout l'agenda Les Matins Verts](#)

> [Tout l'agenda](#)

Agenda
sept. 2020

- Lun
- Mar
- Mer
- Jeu

- Ven
- Sam
- Dim

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30

Informations pratiques

Adresse

CBC

Avenue Albert Einstein 7

1348 Louvain-La-Neuve

Date

27/10/2020

Heure

Accueil à 8h30 - Fin prévue vers 12h30

Prix

Participation aux frais : 75€ TVAC

Le nombre de places étant limité, les premières personnes inscrites seront prioritaires.

Les informations pour effectuer le paiement vous seront envoyées avec la confirmation, quelques jours avant la formation.

[Inscription](#)

/